



*Débat du Conseil de Sécurité
Sur*

Le Maintien de la paix multidimensionnel

*Déclaration de
S.E.M. Mohamed Loulichki*

Ambassadeur Représentant du Maroc

New York, 21 Janvier 2013

Prière de vérifier à l'audition

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de votre initiative d'organiser ce débat, sur la consolidation de la paix dans les opérations multidimensionnelles. Ce débat, rehaussé par la participation du S.E M. Ban Ki-moon et de S.E.M. Jalil Abbas, Secrétaire Général aux Affaires Etrangères (Foreign Secretary), conforte le statut du Pakistan en tant que grand pays contributeur fidele et engagé pour la paix et la sécurité internationales.

Bien entendu, ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite plus tard par le représentant de la République islamique de l'Egypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Le Président,

Le franchissement de la barre des 60 Opérations de Maintien de la Paix, mises sur pied par l'Organisation des Nations Unies, depuis 1948, au-delà de l'aspect symbolique, marque le passage à une étape importante dans l'accomplissement par les Nations Unies de l'activité centrale qui est la raison d'être de l'Organisation Mondiale.

Le maintien de la paix a connu, en effet, une croissance et une métamorphose sans précédent, face notamment à une multiplication de crises internes dont la gravité et l'impact régional menacent la paix et la sécurité internationales.

Cet accroissement et cette diversification des secteurs d'interventions ont entraîné une mutation profonde dans les mandats des opérations de maintien de la paix qui couvrent désormais des domaines aussi variés que la sécurité, l'accompagnement du processus politique, le désarmement et la démobilisation, autant des tâches qui combinent maintien et consolidation de la paix.

Le Maroc se félicite de la réactivité des Nations Unies et de ses capacités de mobiliser les moyens humains et financiers pour répondre aux appels et aux attentes des Etats et des populations concernés en termes de restauration et de consolidation de la paix.

Or, l'expérience a amplement démontré l'étroite imbrication entre le rétablissement et la consolidation de la paix qu'il importe d'organiser, de structurer dès l'établissement d'une opération multidimensionnelle de maintien de la paix et de développer au fur et à mesure de son évolution.

C'est que, les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles exigent une interopérabilité complexe de nombreux éléments, notamment militaires, policiers et civils; qui interagissent ensemble, ou en collaboration avec d'autres acteurs pour mettre en œuvre les tâches critiques de consolidation de la paix dans leurs mandats intégrés, contribuant ainsi aux bases d'une paix et développement durable au lendemain des conflits.

Il importe, cependant, de se rappeler que si l'appui au processus politique et à la réconciliation nationale, la revitalisation de l'économie et l'établissement de l'état de droit sont des tâches importantes, l'instauration de la sécurité revêt un caractère crucial et conditionne, dans une large mesure, le succès des autres tâches.

Rien ne peut se faire sans la sécurité et tout peut devenir possible lorsqu'elle est assurée et étendue à l'ensemble du territoire. A cet égard, la mobilisation précoce de moyens suffisants pour la construction des capacités et pour le financement des activités connexes telles que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, est la clef de succès pour toute réforme du secteur de sécurité.

Toutefois, si l'instauration et le renforcement de la sécurité est une priorité absolue pour la majeure partie des opérations mises en place par l'ONU,

l'accomplissement des autres tâches complémentaires varient d'une situation à une autre, compte tenu des acquis, des défis et des capacités de chaque pays concerné.

La nature des conflits, leurs origines, l'environnement régional, la disponibilité des capacités et des ressources sont autant de facteurs qui permettent de déterminer l'articulation entre établissement de la paix et sa consolidation.

Dans cette articulation, la cohérence des stratégies et la coordination entre les différents acteurs multinationaux et bilatéraux est d'une évidente nécessité, qu'il s'agisse du système des Nations Unies, des institutions financières nationales ou des organisations régionales ou sous-régionales, en plus des Etats fournisseurs d'aide.

La coordination interne et la coordination inter-agence est une condition sine qua non pour éviter le double-emploi et assurer l'utilisation optimale des ressources disponibles et partant l'efficacité de l'action des Nations Unies.

En outre, la base du succès de toute opération de maintien de la paix quelque soit sa portée est liée à des facteurs interdépendants tels que : le réalisme des mandats, établis par le Conseil de Sécurité, la coopération triangulaire entre le Secrétariat, les Pays Contributeurs en Troupes et l'instance exécutive dans les phases de planification et de mise en œuvre de ces mandats et des véritables stratégies de sortie accompagnées de mesures, assurant un développement durable.

Toutes ces activités et ces stratégies doivent continuer à obéir aux principes fondamentaux qui régissent le maintien de la paix au sein des Nations Unies, notamment le consentement des parties, l'impartialité et le non recours à la force, sauf en cas de légitime défense, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays concernés, ainsi que la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Ces principes sont et doivent rester la condition primordiale de toutes les actions menées collectivement dans le domaine du Maintien de la Paix ainsi

que l'identification des responsabilités et des priorités nationales en matière de consolidation de la paix.

Dans le cadre du principe de l'adhésion nationale, la participation de toutes les composantes de la nation est une condition essentielle de la consolidation de la paix. C'est au gouvernement du pays concerné qu'il incombe en premier lieu de faire preuve de volonté politique d'assumer ces responsabilités et de définir ses priorités et ses stratégies de consolidation de la paix au lendemain du conflit.

Bien sûr le succès de ces stratégies dépend de la mise en place de partenariats équilibrés et durables axés sur les résultats et la responsabilité mutuelle, tenant compte des trois axes principaux de la consolidation de la paix, qui sont la définition des besoins, l'appui durable et la coordination de l'action à long terme des acteurs sur le terrain.

M. Le Président,

Le succès d'une opération de maintien de la paix quelle que soit la portée de son mandat est l'œuvre d'hommes et de femmes qui s'engagent au service des nobles objectifs de cette organisation. L'efficacité de leur engagement est tributaire de leur interaction avec les populations locales, et à ce titre je me veux que me joindre au collègue français sans son plaidoyer en faveur du multilinguisme, en étant optimiste sur la suite qui devrait lui être donnée. Elle est aussi tributaire des résolutions de sécurité des Nations Unies appliquées sur le terrain en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité de tous les contingents militaires, agents de police, des observateurs militaires et, en particulier, du personnel non armés.

Je profite de cette occasion pour réitérer notre ferme condamnation des attaques ciblant le personnel des opérations de maintien de la paix, et nous tenons à rendre hommage à tous les Etats contributeurs pour leur engagement.

Enfin, M. le Président, le Maroc dont les Forces Armées Royales participent depuis un demi-siècle à l'effort multilatéral pour maintenir et consolider la paix et la sécurité internationales, continuera son partenariat avec les Nations Unies au service des principes et des objectifs de notre Organisation.